



Paris, le 29 Août 2025

Fermeture de l'EPM de Marseille : Une recommandation qui s'impose

Dans un rapport publié au Journal Officiel le 29 août 2025, la Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté alerte sur la violation grave des droits fondamentaux des mineur·es de liberté au sein de l'EPM de Marseille « La Valentine », et préconise dans ses recommandations la fermeture, au moins partielle, de l'établissement. Cette recommandation exceptionnelle démontre l'urgence de la situation.

Le rapport met en exergue l'indignité des conditions matérielles de prise en charge des mineur·es détenu·es ainsi que les conséquences catastrophiques de la démobilisation et de l'absence du personnel pénitentiaire et éducatif.

Nous dénonçons ces conditions de détention des enfants et adolescent·es indignes et attentatoires aux droits des mineur·es incarcéré·es. Le rapport de la CGLPL fait état de « violences psychologiques et de mesures constitutives de traitements inhumains et dégradants », ce qui justifie amplement la demande de fermeture de cette prison pour mineur·es.

Parmi les éléments relevés par la mission de la CGLPL, une pratique gravement attentatoire aux droits des mineur·es dénommée « mise en grille » couramment appliquée pour punir les enfants nous alerte particulièrement. Cette mesure d'une gravité exceptionnelle consiste à enfermer un enfant « dans un des trois locaux barreaudés, dépourvus d'assises, de point d'eau potable et de WC, situés dans le bâtiment disciplinaire, où aucune surveillance continue n'est assurée ».

Mise à l'isolement, pourtant interdite par la loi, insalubrité, défaut d'accès aux enseignements obligatoires, absence criante de personnels, la situation de cet EPM est aujourd'hui catastrophique. La seule réponse du ministère doit être la fermeture. Pourtant, le garde des Sceaux n'hésite pas à proposer de ripoliner les murs de certaines cellules et accuse « la population pénale mineure » des dégradations, ce qui est inadmissible.

Les conditions de détention des mineur·es enfermé·e ne cessent de se dégrader. Déjà le 20 août 2025, une alerte était déposée par le SNPES-PJJ/FSU en lien avec le personnel de la PJJ relativement à la détérioration des conditions de détention des 38 enfants et adolescent·es enfermés (garçons et filles) au sein de l'EPM de Meyzieu (69). Les conditions indignes dans cet établissement ne respectent ni les droits des enfants, ni les droits humains.



L'incarcération des enfants et des adolescent.es atteint aujourd'hui des records historiques. Et ses conditions sont de plus en plus désastreuses. A l'heure où le ministère entend créer un nouvel EPM et continuer dans la même voie, nous appelons à un changement radical de paradigme en matière de justice pénale pour les mineur·es.

L'urgence aujourd'hui tient dans le redéploiement des moyens considérables dédiés à l'enfermement des enfants vers les mesures éducatives des milieux ouverts et aux fins de recrutement de professionnel·les de l'enfance.